



# Le TriviCourtois

n°28 Le journal municipal de la commune de Saint-Trivier-de-Courtes - Juillet 2024



## LE MOT DES ÉLUS

*L'été tarde à arriver, mais vos élus de Saint-Trivier-de-Courtes sont toujours engagés pour la commune.*

*De nombreux projets sont en cours, certains en sont au commencement, quand d'autres suivent leur cours.*

*Nos associations demeurent actives et entretiennent un lien social et une convivialité, nous vous invitons plus que jamais à les rejoindre.*

*Si vous n'êtes pas encore bénévole de l'une d'entre elles franchissez le pas ! Cet été encore, beaucoup de festivités animeront notre commune, en espérant vous y comptez nombreux.*

*Le comité de fleurissement est toujours inactif, et attend patiemment sa nouvelle équipe. Nous remercions les bénévoles pour leurs implications afin d'embellir la commune.*

*Nous sommes tout de même au regret de constater que des incivilités sont commises, et détruisent des massifs de fleurs, et cela à titre gratuit.*

*Nous comptons sur vous, habitants de la commune, pour nous aider et nous faire avancer dans nos projets de bien vivre ensemble. Nous vous souhaitons un bel été.*

## LE MOT DU MAIRE

Chères Trivicourtoises, chers Trivicourtois, Vous serez peut-être déjà en congés lorsque ce numéro 28 de notre journal communal paraîtra. Ces vacances arrivent à point nommé pour nous permettre de reprendre des forces et aussi d'oublier un peu les tracasseries quotidiennes. L'actualité de ces derniers mois n'a pas été toujours réjouissante. La guerre en Ukraine (on se demande si elle finira un jour), les élections européennes qui ont « chamboulé » le paysage politique, les élections législatives qui furent une rude bataille, tous ces événements qui mettent à mal notre moral. Mais les vacances sont là pour nous aider à nous ressourcer et à nous refaire une santé, autant physique qu'intellectuelle.

Dans ce numéro, vous trouverez des articles faisant le point sur certains chantiers. Vous pourrez lire aussi un article sur la société DB Synergies, une de nos plus importantes entreprises. Dans les prochains numéros, nous mettrons aussi en avant d'autres entreprises qui ont choisi notre commune pour se développer. Saint-Trivier-de-Courtes est un grand bassin d'emplois. Environ 600 personnes, toutes professions confondues, gagnent leur vie sur notre territoire. Vous trouverez aussi quelques conseils afin que chacun puisse profiter pleinement de cette

période estivale sans être obligé de subir l'agression des musiques trop fortes, car même en période diurne, il y a un nombre de décibels à ne pas dépasser. Certaines personnes autour de chez vous sont peut-être malades, d'autres se lèvent tôt pour aller travailler... Il y a des créneaux horaires à respecter et personne n'est obligé de subir le bruit des tondeuses en dehors des heures autorisées, des motos et scooters avec des pots d'échappement souvent trafiqués, des karaokés jusqu'à deux heures du matin, etc. Nous pouvons compter sur nos gendarmes pour surveiller et n'hésitez pas à les appeler en cas de besoin.

De récents incidents avec des chiens m'ont conduit à prendre un arrêté municipal obligeant les propriétaires de canidés à tenir leur animal en laisse sur tout le domaine public, voirie, espaces verts et zones artisanales. Cet arrêté est en vigueur sur tout le territoire communal.

Il n'est jamais plaisant de prendre de telles dispositions mais je suis responsable de la sécurité de mes administrés et en tant que premier officier de police judiciaire de la commune, je me dois d'agir.

Je vous souhaite une bonne lecture, un bel été et de belles vacances.

**Yves BERNARD**



Le premier mars 2020, le clocher de notre église s'enflammait suite à la foudre tombée sur l'horloge.

## RECONSTRUCTION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE

La période COVID avec son confinement a considérablement retardé les premières études et travaux de sécurité.

Cette période a permis toutefois d'avancer sur les consultations des missions intellectuelles. L'église étant inscrite au titre des monuments historiques, la maîtrise d'œuvre devait être confiée à un architecte du patrimoine : le contrat avec le cabinet AF Trait d'Architecture a été signé le 29 mars 2022. Lors du lancement des études de maîtrise d'œuvre, il est apparu qu'il était nécessaire de compléter les premières interventions de mise en sécurité, afin d'accéder en toute sécurité au clocher. Une consultation a été lancée en mai 2022.

Les travaux, effectués durant le 2<sup>e</sup> semestre 2022 ont consisté à étayer la voûte, nettoyer le plancher du clocher, monter un échafaudage à l'intérieur du clocher et déposer l'ensemble des bois de charpente ainsi que la cloche et les débris de la deuxième. Le diagnostic de la maîtrise d'œuvre a ainsi pu être rendu en février 2023.

Les deux cloches ont fait l'objet, le 19 janvier 2024, d'une expertise mandatée par la DRAC, par un expert campanaire auprès du ministère de la Culture. En février 2024, l'étude d'avant-projet a été validé par le Conseil municipal et le 16 février, le permis de construire a été accordé. L'appel d'offre a pu être lancé le 4 juin 2024. Le dossier, bien que complexe, avance bien, une réunion en mairie de restitution de la première analyse des offres a pu avoir lieu début juillet avec les experts d'assurance, la DRAC et la maîtrise d'œuvre. Les travaux devraient débuter à l'automne 2024.

## BÂTIMENT CAVILLON

Propriété de la commune, suite à sa mise en péril en 2016, attenant au bâtiment du Crédit Agricole, est en très mauvais état. Une partie a déjà été démolie. Plusieurs études de structure ont été effectuées. Des travaux de confortement du mur mitoyen avec la maison au 35 rue de l'ancien collège ont déjà été réalisés. Afin de faire avancer le dossier, la mairie a fait intervenir un expert mandaté par le Tribunal Administratif. Ces 2 bâtiments étant imbriqués l'un dans l'autre, ils ont dû être expertisés tous les deux afin de déterminer exactement le danger qu'ils peuvent représenter. Le rapport de l'expert nous a imposé de prendre un arrêté de mesure de mise en sécurité procédure urgente [ex arrêté de péril imminent] pour les bâtiments au 35 rue de l'ancien collège. Des travaux d'étalement des murs mitoyens du bâtiment Cavillon sont à prévoir avant une éventuelle démolition. La mairie est en contact avec les propriétaires afin de trouver rapidement une solution permettant de mettre fin à cette situation.



Bâtiment Cavillon, 36 Grande rue.

## MODULAIRES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Afin de faire face à l'accroissement des effectifs de l'école primaire, le SIVOS a décidé de remplacer les anciens modulaires devenus vétustes par un ensemble modulaire reconditionné de 54 m<sup>2</sup> conforme ERP, fourni par la société BR Modulaire de Cormoz. Ils ont également repris les anciens pour la somme de 1 500 €. Le terrassement a été effectué par l'EURL Bresse Terrassement. Le coût de ce changement sera d'environ 43 000 € HT. Le SIVOS devrait bénéficier d'une subvention de 11 600 € de la part de la DETR. Les effectifs prévisibles pour la rentrée de septembre 2024 sont de 196 élèves, la classe ULIS de 12 élèves occupera ces nouveaux modulaires le 02/09/2024.



# COURTS DE TENNIS COUVERTS



*Ce bâtiment était attendu depuis longtemps par le club de tennis. Les courts couverts de tennis, construits par Grand Bourg Agglomération, sur un terrain donné par la commune, sont terminés.*

Ils seront mis à disposition du Tennis Club Intercommunal de la Haute Bresse dans la première quinzaine du mois d'août. Les conventions de mise à disposition sont en cours d'écriture.

Cet équipement va permettre au club de tennis de libérer une vingtaine d'heures au gymnase, des créneaux qui seront vite remplis, car la demande d'utilisation du gymnase par les associations est très importante. Bresse Energies Citoyennes a posé une installation photovoltaïque citoyenne sur le toit du bâtiment. L'installation d'une puissance de 107 kWc sera mise en service en août. Les éléments électriques, onduleur, commande électrique seront abrités dans un « shelter » construit par l'entreprise Industeel de Saint-Trivier, la dalle ayant été réalisée par les bénévoles de Bresse Energies Citoyennes (BEC). La production annuelle prévue sera de 130 MWh, l'équivalent de la consommation de 50 ménages ou celle nécessaire pour parcourir plus d'un million de kilomètre en voiture électrique. Cette installation de St Trivier est la 18<sup>e</sup> construite par BEC. Elle est financée par BEC et ses 600 souscripteurs. L'énergie est vendue à EDF et le produit de cette vente permet de rembourser l'emprunt, de valoriser les souscriptions (13 % en 5 ans) et de développer de nouvelles installations. Les bénévoles de Bresse Energies Citoyennes s'activent pour développer les énergies



renouvelables. C'est leur contribution à la lutte contre le réchauffement du climat.

Ce bâtiment a coûté 1 099 560 € TTC à Grand Bourg Agglomération.

## COURT DE TENNIS COUVERT

Avec cette structure, le club devrait attirer 20 à 25 % d'adhérents en plus, c'est ce qui est constaté à chaque fois qu'un tel équipement est construit. **Une application permettra de faire les réservations de terrains en ligne.** Elle délivrera un code unique qui permettra d'accéder aux courts.

## TRAVAUX ROUTE DU TREMBLAY



Suite à ce renforcement, un poteau à incendie a pu être installé.

Il était devenu nécessaire de renforcer le réseau d'eau potable pour alimenter les habitations de la route du Tremblay. Afin d'assurer et de maintenir un système de distribution d'eau efficace, et pour répondre à une demande des habitants, des travaux de renforcement de la canalisation ont été fait au printemps. La mare qui servait de réserve incendie communale est désormais la réserve privée de la ferme.

En effet, il est obligatoire pour chaque ferme d'avoir une réserve d'eau d'une contenance minimum de 120 m<sup>3</sup> afin de parer à un éventuel incendie. Désormais, les abonnés de la route du Tremblay ne risquent plus de se retrouver avec un filet d'eau au bout du robinet ou sous la douche. Ces travaux ont été entièrement pris en charge par le Syndicat d'eau Potable Saône Veyle Reyssouze.

## FOCUS SUR...

### MAISON FRANCE SERVICES



La Maison France Services de St-Trivier-de-Courtes, vous accueille depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 et le samedi de 9h à 12h. Elle est située dans les locaux de La Poste, au 22 esplanade de la poste, ouverte à tous. Vos démarches [administratives en général], sont facilitées grâce aux partenariats avec la CAF, France Travail, CPAM, MSA, Impôts... par les agents de la MFS qui sont formés pour vous informer, vous aider, et vous accompagner.

Que ce soit pour une carte grise, pour un chèque Energie, que vous rencontriez des problèmes avec la CAF, ou tout autre démarche, La Maison France Services est là pour vous, elle propose également un accès internet sur postes fixes ou en wifi, ainsi que des impressions, scanner et photocopies.



### DON DE LA FAMILLE CHAGNARD

Le conseil municipal a reçu le 7 mai la famille de Mme Germaine CHAGNARD pour la remercier du don de 1 070 €, somme recueillie lors des funérailles de leur maman. Mme CHAGNARD était une résidente de l'EHPAD de Saint-Trivier-de-Courtes depuis quelques années. Elle s'est éteinte le 10 mars 2024 à l'âge de 101 ans. Née à St-Trivier, elle à été baptisée,

fait sa communion et mariée à l'église de St-Trivier. Elle aurait aimé que ses funérailles aient lieu dans l'église de St-Trivier mais malheureusement son vœu n'a pu être exaucé, le clocher de l'église n'étant pas reconstruit. Elle demandait toujours à ses enfants lorsqu'ils venaient la voir : « est-ce qu'il y a du monde ? » en parlant du chantier de l'église. Mme CHAGNARD a eu droit à une belle cérémonie en l'église de Courtes. Afin de respecter les volontés de leur chère maman, ses enfants ont lancé une cagnotte le jour des obsèques pour aider à la reconstruction du clocher. C'est une somme de 1 070 € qui a été recueillie et remise en mairie.

### RECHERCHE BÉNÉVOLES

*Chaque année, la mairie s'engage avec la Fondation 30 millions d'Amis pour la stérilisation des chats errants.*

C'est pour cela, que l'association « Les Amis des Chats Libres » de St-Trivier-de-Courtes recherche des bénévoles afin d'aider à trapper les chats errants de la commune et les emporter chez le vétérinaire de Pont-de-Vaux afin d'être stérilisés. Pour rappel, un couple de chat non stérilisé peut engendrer jusqu'à 20 000 descendants en 4 ans. Il est impératif de maîtriser la prolifération des chats errants.

⇒ **NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !**  
Pour tous renseignements 06 62 60 55 52

### MAGALI

Le jeudi 11 avril, l'équipe municipale s'est réunie pour honorer Magali Petitjean, notre très appréciée adjointe administrative. Une médaille ainsi qu'un diplôme lui ont été décernés pour ses 20 années de présence fidèle et efficace.

Entrée à la mairie en 1993, cela faisait 30 ans de présence en 2023 mais étant à temps non complet, c'est la médaille des 20 ans, correspondant à son temps de travail effectif qui lui a été attribuée. Un bouquet de fleurs lui a également été offert par la municipalité.

L'ambiance bon enfant était de la partie et c'est autour d'un verre de l'amitié que les adjointes administratives, les agents techniques et les membres du conseil ont terminé cette cérémonie en l'honneur de notre collaboratrice.



# LA COMMUNAUTÉ

## BIEN VIVRE ENSEMBLE

*Afin de bien vivre en société et d'éviter les conflits de voisinage, qui peuvent parfois dégénérer et faire intervenir les forces de l'ordre, nous vous rappelons quelques règles de savoir vivre.*

**Il est interdit d'utiliser des outils bruyants (tondeuses, taille haies, roto fil...) en dehors des heures prévues par l'arrêté préfectoral.**

### HORAIRES AUTORISÉS

- ▶ **Les jours ouvrables :**  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- ▶ **Les samedis :**  
de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- ▶ **Les dimanches et jours fériés :**  
de 10 h à 12 h

Les aboiements de chiens font parties des plaintes reçues régulièrement, au même titre que la vitesse excessive des véhicules en entrée de commune ou dans la Grand Rue, la vitesse et le bruit des motos avec des pots d'échappement trafiqués. Le tire des feux d'artifices ou de mortiers

sont strictement interdit sans autorisation du maire. Ils sont tirés près des habitations ou dans des endroits à risque d'explosion (site de la coopérative, av. du Christinoz, qui stocke des engrais, produits hautement explosifs). Pour éviter un drame, la gendarmerie a décidé d'effectuer de fréquentes patrouilles. Vous pouvez également appeler le 17 à partir de 19h. Il y aussi la musique trop forte qui se répercute sur les immeubles environnants, les karaokés jusqu'à 2 ou 3 h du matin.... Cette liste n'est pas exhaustive ! Nous vous rappelons qu'un arrêté municipal interdit d'être torse nu sur certains sites du domaine public pour des raisons de salubrité. La gendarmerie est en possession de cet arrêté et n'hésitera pas à verbaliser.

*Nous comptons sur votre compréhension afin que tout le monde puisse vivre en bonne entente.*

## RÉNOVATION DES APPARTEMENTS

*La commune a prévu de rénover en plusieurs programmations, 3 appartements lui appartenant. Ces logements ne correspondent plus à des critères décents d'occupation et sont trop énergivores.*

La rénovation d'un premier logement a pu tout récemment être réalisée. Il s'agit de l'appartement au-dessus du restaurant « Le Trivicour'Tin », au 6 rue de La République.

### **Les travaux réalisés sont :**

- la rénovation électrique y compris la VMC,
- les travaux de plomberie et de sanitaire,

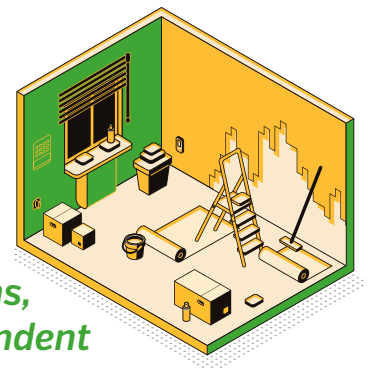
- le remplacement des fenêtres et des travaux de menuiseries,
- l'abaissement des plafonds pour un meilleur confort et une économie de chauffe,
- les travaux de peintures et de plâtrerie.

Le montant total des travaux s'élève à 36 000 €. La commune a pu bénéficier par la Région

## Arrêté municipal

Suite à plusieurs incidents impliquant des chiens non tenus en laisse, le maire a pris un arrêté municipal qui oblige les **propriétaires de canidés à tenir leur animal en laisse dès qu'ils sortent de leur propriété.**

Il est valable sur tout le territoire communal : voirie, espaces verts publics, zones artisanales, voie verte, etc. Le maire et la gendarmerie sont chargés de faire respecter cet arrêté afin que tous les promeneurs et utilisateurs des espaces publics soient en sécurité et ne risquent pas d'être agressés par un chien non tenu en laisse. **Vous pouvez consulter l'arrêté sur le site de la commune** [www.saint-trivier-de-courtes.fr](http://www.saint-trivier-de-courtes.fr), page Mairie puis Règlements. Pour rappel, les chiens catégorisés doivent être muselés lorsqu'ils sont sur le domaine public.



d'une subvention de 20 000 € pour l'ensemble du programme de rénovation ainsi que des Certificats d'Économie d'Énergie [CEE] avoisinant 1 500 € [le montant définitif n'est pas connu à ce jour]. Un des appartements au-dessus de La Poste a été rafraîchi par notre agent Sébastien qui a réalisé des travaux avant la mise en location.



À VOTRE SERVICE ☞

# SERVICES FUNÉRAIRES DE L'AIN

Services funéraires de l'Ain interviennent 24h sur 24h et 7 jours sur 7, avec ou sans rendez-vous, du transport du défunt vers son lieu de repos à l'organisation des funérailles.



**Vous pouvez les contacter  
au 04 81 51 09 60 ou par mail  
[romenay@servicesfuneraires.fr](mailto:romenay@servicesfuneraires.fr)**

Mme Anne TRONTIN est employée depuis le mois de février aux Services Funéraires de l'Ain, installés à Saint-Trivier-de-Courtes au Pôle Santé de la Poype. En reconversion professionnelle, elle est également maire de Montpont-en-Bresse. Cette ancienne Cheffe d'entreprise dans la charpenterie met aujourd'hui ses qualités au service de ses clients pour les accompagner au mieux dans leurs démarches tout en étant à l'écoute des familles en deuil. Ils s'occupent des soins de thanatopraxie, de la cérémonie religieuse ou civile, de l'inhumation

ou de la crémation, du cercueil, des fleurs, des faire-part de décès sur internet, des avis d'obsèques dans la presse et de l'accompagnement pour les démarches administratives auprès des organismes comme la caisse de retraite, la banque, les assurances, l'employeur et la CPAM. Services funéraires de l'Ain ont leur propre équipe de marbrerie, ce qui vous permet de choisir les monuments funéraires et leurs gravures personnalisées. La pose des monuments, des caveaux classiques et cinéraires font parties des services qu'ils proposent.

## ESPACE FUNÉRAIRE MICHEL GARDECHAUX

Quand on rentre, la sobriété du décor le dispute à la convivialité qui s'en dégage. La première impression est surprenante, on sait que l'on est dans une entreprise de pompes funèbres, mais le poids de son activité n'écrase pas le visiteur, il l'enveloppe. Quand on fait part à Sylvie CORONA de ce sentiment, elle sourit et commente « c'est ce que je voulais, que les gens se sentent le mieux possible malgré les circonstances de leurs visites ». Le funéraire n'est ni sa culture, ni une évidence, c'est sans doute pour cela qu'elle n'a pas eu trop de mal à bousculer les codes « j'ai découvert cette activité de pompes funèbres quand les événements de la vie m'y ont confrontée. Elle m'a

*intriguée sans que je ne me décide à l'expérimenter. J'ai rapidement eu envie de lancer quelque-chose qui soit en conformité avec mes valeurs : une entreprise familiale à taille humaine, indépendante, avec comme seules préoccupations l'accompagnement des familles, le respect des défunts et la réalisation d'obsèques dans la dignité et à moindre coût ». Une rencontre avec Michel Gardechaux, assistant funéraire et maître de cérémonie d'une expérience de plus de 35 ans, lui a donné l'envie de se lancer dans cette aventure avec lui. Sylvie apprend le métier, toute la dimension administrative des obsèques qu'il faut savoir rendre la plus légère*



**L'agence provisoirement installée  
71 Grande Rue va être transférée  
fin août, 20 Grande Rue.**

possible au bénéfice des familles. C'est ainsi qu'est né l'Espace Funéraire Michel GARDECHAUX, avec tout d'abord l'ouverture d'une première agence sur Pont-de-Vaux, puis sur Tournus et aujourd'hui sur Saint-Trivier-de-Courtes. Le lancement d'un projet de Maison Funéraire sur Grande Rue est en cours d'étude. Sylvie et Michel rappellent aux familles qu'elles peuvent leur demander l'admission de leur défunt dans la chambre funéraire de leur choix, même si elle est gérée par un opérateur funéraire différent.  
**Contact au 09 70 93 19 49  
ou sur [contact@efmg.net](mailto:contact@efmg.net)**

# ZOOM

# DB SYNERGIES GROUPE

## 4 ans après la reprise, zoom sur le développement du groupe

La reprise de l'entreprise a été construite autour d'un large plan d'investissements et d'une stratégie écrite initialement à horizon 2025 puis étendue à 2028. Ce plan d'investissements dans de nouvelles machines a été finalisé dès la fin de l'année 2023 ! Ces changements ne sont peut-être pas passés inaperçus pour les habitants de la commune ! Le premier acte de développement s'est notamment traduit par la digitalisation du groupe : raccordement à la fibre, renouvellement du parc informatique, informatisation des ateliers et nouveau logiciel de gestion de production.

Concernant SOTRAFA, le plan de modernisation s'est également concrétisé par un agrandissement du bâtiment de production de la tôlerie et l'intégration de nouvelles machines de production [découpe laser, plieuse électrique panneauteuse et robot de soudure] afin de diversifier les différents marchés de l'entreprise et d'attirer de nouveaux clients. Récemment s'est terminée la construction de nouveaux bureaux et d'un nouvel espace de convivialité couvert en extérieur afin d'améliorer la Qualité de Vie au Travail du personnel.

Le site de câblage ECEE-FB s'est lui aussi modernisé avec de nouvelles machines de production avec une machine de découpe, dénudage, sertissage et marquage de fils ainsi qu'une nouvelle coupe câble. Prochainement, le site de câblage va également accueillir une nouvelle machine de contrôle à la pointe de l'innovation, réalisée sur mesure, afin d'améliorer le process qualité et l'ergonomie du poste.

Début 2025 c'est le site de câblage qui sera le théâtre d'un changement majeur avec le déménagement du site toujours dans la commune Trivicourtoise ! Ce déménagement a pour but de redonner de l'espace à ce site de production actuellement dans un bâtiment avec beaucoup de charme mais laissant peu de place au développement de nouveaux projets. L'objectif est également de fournir un cadre de travail plus moderne et adapté et des espaces communs plus agréables.

Le groupe DB SYNERGIES s'engage dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et s'inscrit pleinement



dans le projet de réindustrialisation national avec l'appui des élus de la commune et des collectivités locales. À ce titre, l'entreprise a été retenue dans les dispositifs d'accompagnement « Territoire d'industrie & Appui à l'immobilier d'entreprise » portés par Grand Bourg Agglomération, le Département de l'Ain et BPI, ainsi que le programme « Industrie du futur - France Relance ».

## QUELQUES INFORMATIONS CLÉS

- ▶ Nombre d'**emplois** sur la commune de St-Trivier-de-Courtes : entre **80 et 100 personnes** en fonction de l'activité.
- ▶ **Type de clients** : des grands groupes français et internationaux et des petites et moyennes entreprises locales.
- ▶ Une volonté de développer l'activité de **50 % dans les 4 prochaines années.**

### LE GROUPE DB SYNERGIES

Il existe **depuis 1967** et possède **4 implantations** locales dont 2 dans notre commune.

- **SOTRAFA** - Tôlerie & Assemblage, St-Trivier-de-Courtes, 01
- **ECEE-FB** - Câblage & Assemblage, St-Trivier de Courtes, 01
- **MANUSOTRA** - Bobinage & Assemblage, Condal, 71
- **DB SYNERGIES** - Siège du groupe, Saint-Amour, 39

ÇA S'EST PASSÉ...

# MAISON DE RETRAITE DOCTEUR PERRET

*Le mercredi 10 juillet, les personnalités ont inauguré l'agrandissement de 12 chambres individuelles dans l'EHPAD Docteur PERRET.*

Résidence  
Docteur Perret



Cet établissement n'a cessé au fil des années de profiter de cures de rajeunissement, de rénovation pour en arriver aujourd'hui à ne proposer que des chambres individuelles pour un meilleur confort et une meilleure intimité des résidents.

Cet établissement a pu être construit grâce à la générosité de la famille du docteur PERRET qui fut maire de Saint-Trivier-de-Courtes pendant 36 années et qui légua tous ses biens « à la bonne cause des personnes âgées ». Le terrain fut également donné par une demoiselle RONGEAT.

Mme Elise PERRIN a été la première directrice de ce nouveau bâtiment. Chaque directeur ou directrice qui a pris la suite, a apporté une pierre à l'édifice et Mr JOSEPH l'actuel directeur, a eu la lourde tâche de finaliser les travaux des nouvelles chambres.

L'EHPAD Docteur PERRET propose aujourd'hui 91 chambres individuelles, dans un établissement accueillant et qui est une référence dans notre département. Il sera complet mi-août.

Après les discours et la visite des chambres, le verre de l'amitié a clôturé cette sympathique manifestation.



*Etaient présents pour couper le ruban, le Président du Conseil Général Mr Jean DEGUERRY, Mme Martine TABOURET, première Vice-Présidente du Conseil Général, Mme Valérie GUYON Conseillère départementale, Mme Sidonie JIQUEL directrice de l'ARS de l'Ain, Mr Denis COCARD directeur des soins au Centre Hospitalier Ain Val de Saône, Mr JOSEPH directeur de l'établissement, Mr Stéphane CONSTANT directeur de la MARPA de St Julien/Reyssouze et Mr Yves BERNARD maire de Saint-Trivier et Président du Conseil d'Administration de l'EHPAD.*

POUR NOUS SUIVRE

[www.saint-trivier-de-courtes.fr](http://www.saint-trivier-de-courtes.fr)



Commune de  
Saint-Trivier-  
de-Courtes